

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, 1971)
Quatrième Session de la Conférence des Parties contractantes
Montreux, Suisse, 27 juin au 4 juillet 1990

Recommandation 4.9.1

PARC NATIONAL DE DOÑANA, ESPAGNE

RECONNAISSANT que Doñana est l'une des plus importantes zones humides d'Europe et figure sur la Liste des zones humides d'importance internationale;

CONSCIENTE que les autorités espagnoles ont pris de nombreuses mesures favorables à la protection de Doñana y compris la restauration hydrologique, l'élargissement de la zone protégée et une réduction substantielle de la superficie irriguée;

NOTANT QUE, malgré ces mesures positives, il existe encore des risques de modification des caractéristiques écologiques du site Ramsar constitué par la Parc national de Doñana en raison du captage des eaux pour l'agriculture et du développement touristique, entre autres problèmes;

CONSCIENTE de la nécessité de prendre des mesures complémentaires et urgentes pour garantir la conservation de Doñana;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

RECOMMANDE au gouvernement et aux autorités régionales de l'Espagne:

- a) de garantir que, dans le cadre du Plan directeur des ressources hydriques à l'échelle du bassin fluvial, actuellement en cours d'élaboration par l'Agence de bassin du Guadalquivir (CHG) soient examinés l'aquifère Almonte-Marismas, le projet d'irrigation ainsi que les demandes touristiques et urbaines en eau, afin de satisfaire les besoins en eau du Parc national de Doñana et de maintenir ses caractéristiques écologiques;
- b) de faire en sorte que les organes consultatifs officiels qui existent déjà pour le Parc national de Doñana et le bassin du Guadalquivir tiennent particulièrement compte des points de vue de la communauté scientifique et des organisations non-gouvernementales concernées par la protection de l'environnement;
- c) d'assurer une surveillance renforcée des activités de captage des eaux et de l'utilisation des produits chimiques pour l'agriculture; et
- d) d'augmenter les mesures de conservation dans la région entourant Doñana de manière à garantir qu'il ne soit pas porté atteinte aux caractéristiques écologiques de Doñana et d'élargir l'aire protégée à toutes les zones importantes situées autour de Doñana afin de préserver le parc national de la menace que constitue le développement touristique, notamment le projet de développement "Costa Doñana".